



Parlons d'avenir !

Notre territoire a un formidable potentiel de production d'énergies d'origine renouvelable. En combinant solaire, éolien et méthanisation, nous pouvons produire une électricité propre, inépuisable et locale.

La production d'énergie peut être un véritable levier de développement pour notre territoire, si nous nous emparons de ce sujet, sans tabous ni préjugés, et en y associant les citoyens, les collectivités et les entreprises.

Produire de l'énergie ici, c'est créer une nouvelle activité économique qui assurera des ressources pérennes pour nos communes rurales.

C'est travailler pour l'avenir.

Eric Moreau, Président de NEST

Depuis sa création en août 2019, l'association NEST a engagé un certain nombre d'actions. Cette lettre est l'occasion en cette fin d'année, de vous faire un point sur l'avancée de nos principaux travaux :

- Nous avons adopté une charte qui précise nos objectifs et les valeurs que nous défendons
- Nous avons élaboré les statuts d'une S.A.S qui permettra à notre collectif citoyen, d'entrer au capital de sociétés de projets de production d'énergies renouvelables
- Nous avons entamé des négociations d'une participation citoyenne avec des développeurs de parcs éoliens : Soleil du Midi à Bridoré - Windvision au Petit Pressigny - Eurocape à Charnizay - David Energies/RWE à Sepmes - H2AIR à Nouans les Fontaines (en co-développement)
- Nous avons réalisé des outils de communication avec le soutien de Energie Partagée et la Région Centre Val de Loire.

Qui sommes-nous ?

Le collectif rassemble une cinquantaine d'adhérents. Le conseil d'administration est composé de :

Président : Eric MOREAU - Maire de Nouans Les Fontaines P 06 70 60 75 65

Secrétaire : Claude GUERINEAU - Ex 1^{er} Adjoint Sepmes P 06 77 17 96 84

Vice-Secrétaire : Régine REZEAU- Maire de Sepmes P 06 88 16 51 86

Trésorier : André MARTIN - Ex élu Ferrière-Larçon P 06 86 90 89 33

Vice-Trésorier : Christian BARITAUD - Ex Maire de Bridoré P 06 60 51 28 83

Membres :

Serge GERVAIS Maire de Charnizay - Daniel DOUADY Ex Maire du Petit Pressigny - Hervé PLOTON Ex conseiller municipal de Sepmes - Max BRAUD

« Ne laissons pas la gestion des énergies renouvelables aux mains des seuls gestionnaires privés. Ensemble créons les conditions pour être les acteurs de ce changement par des projets réfléchis, citoyens et participatifs majoritaires au niveau communal et communautaire ».

Le saviez-vous ?

Lundi 25 octobre, RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France, a rendu les principaux résultats de son rapport « Futurs énergétiques 2050 ».

<https://assets.rte-france.com/.../Futurs-Energetiques...>

En fonction du scénario retenu il faudra:

Pour le solaire entre X 7 et X 21 comparé à la puissance installée actuellement

Pour l'éolien entre X 2.5 et X 4 comparé à la puissance installée actuellement

Ces deux sources d'énergie devant être déployées le plus rapidement possible pour RTE.

Ces énergies renouvelables sont donc incontournables pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Reste à savoir en Indre et Loire si notre département, le seul de la Région à n'être doté d'aucune éolienne à ce jour et très peu de solaire photovoltaïque, est prêt à participer à cet effort pour les générations futures.

A noter que lors de la rencontre du 13 décembre à Descartes avec les élus du territoire, Madame la Préfète a rappelé les objectifs à tenir en terme de production d'énergie pour faire face aux besoins croissants. Toutes les énergies renouvelables seront nécessaires, y compris en Touraine.

Avis de la MRAE sur le SCOT de la CC Loches Sud Touraine

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a publié son avis sur le SCOT de la Communauté de communes Loches Sud Touraine. On peut y lire en particulier, au point 2.3.3. **Le climat, l'air et l'énergie, les risques et les nuisances :**

Le SCOT identifie trois énergies renouvelables (EnR) à développer en priorité : la filière bois énergie, la méthanisation et la géothermie. **Il intègre également la possibilité d'implantation de centrales photovoltaïques et d'éoliennes, mais en proposant pour ces dernières des distances minimales vis-à-vis des habitations relativement importantes (jusqu'à 1 500 m), qui risquent, au vu du mitage urbain existant, d'interdire de fait la réalisation de ce type de projet. Les prescriptions et recommandations en matière d'énergies renouvelables demeurent globalement assez floues et peu ambitieuses. La limitation à l'implantation de centrales photovoltaïques et d'éoliennes ne serait admissible qu'avec une planification avérée de projets d'autres EnR.**

L'autorité environnementale recommande que le Scot traduise en des termes prescriptifs clairs vis-à-vis des PLU(i) ses ambitions en matière de transition énergétique, et notamment en ce qui concerne les trois filières d'énergies renouvelables qu'il souhaite développer en priorité (réalisation de diagnostics précis, actions concrètes en faveur de structuration et du développement des filières, projections en termes de volumes et de rendements...).

Vous pouvez lire l'avis complet de la MRAE sur son site Plans et programmes :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/cas-par-cas-decisions-prises-de-la-mrae-centre-val-a765.html>

Retrouvez les informations NEST sur :

SITE INTERNET : <https://collectif-cest37.fr>

<https://www.facebook.com/NEST-Nouvelles-Energies-en-Sud-Touraine>

Pour nous contacter : eole.nest@gmail.com